

N° CP 7e/11-07  
Séance du 16 MARS 2007

**INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES MAISONS ANCIENNES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2006/1-7/04 en date du 08 décembre 2005 du Conseil Général relative aux actions départementales en faveur du Patrimoine,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'attribuer une somme de 2 000 € à Mme Renate Fritsch pour la réfection de la maison située rue du Rempart Sud à Eguisheim.
- ❖ Précise que la dépense correspondante est à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2007, d'un montant total de 330 000 €, enveloppes 80378 et 89630, nature 2042 - fonction 312 et enveloppe 80631, nature 20414 - fonction 312.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet	19 MARS 2007
Publié	23 MARS 2007

Pour le Conseil Général  
délégation

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Ludovic LIONS

Rémy WITH

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions